

Echafaudeur

RNCP38873 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	230
Formacode(s)	22297
Code(s) ROME	F1502
Code(s) CFD	56123205 (CS3)
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE · SIRET : 11004301500012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le titulaire de la spécialité Échafaudeur de mention complémentaire, niveau 3, exerce ses compétences, sous le contrôle de sa hiérarchie, dans des activités de montage, démontage, modification et vérification d'échafaudage de pied ou roulant.

Les échafaudages, montés dans le respect des règles de sécurité et de prévention de la santé, vont des plus simples (inférieur à 24m de haut, selon la recommandation CNAMTS R408 ou conforme à la R457) aux plus complexes.

En équipe, il met en œuvre des structures d'échafaudage dans les secteurs d'activités du bâtiment, des travaux publics, de l'industrie ou de l'évènementiel.

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de la spécialité échafaudeur de mention complémentaire peut être amené à intervenir dans les secteurs d'activité suivants :

- du bâtiment (constructions neuves, rénovation ou monuments historiques)
- des travaux publics (ouvrages d'art...)
- de l'industrie (aéronautique, nucléaire, navale, pétrochimie ...)
- de l'évènementiel (festivals, concerts, manifestations sportives...).

Il peut travailler au sein d'une entreprise spécialisée dans le montage d'échafaudage, ou une entreprise d'un secteur d'activité précédemment listé.

Les principales activités sont :

Étude et exploitation des données
Analyse du dossier technique
Inventaire des informations liées à l'environnement
Préparation de l'intervention
Participation à la conception
Adaptation de solution technique
Quantification des éléments de structure et accessoires
Organisation de l'intervention
Sécurisation de son intervention
Organisation de son poste de travail

Réception et suivi des approvisionnements
Organisation du stockage
Repli du chantier
Montage et démontage de la structure de l'échafaudage
Implantation de la structure
Montage des éléments de structure
Démontage des éléments de structure
Contrôle de la structure
Vérification d'une structure
Vérifications périodiques réglementaires
Relations avec les intervenants
Echange d'informations nécessaires aux activités de préparation, de mise en œuvre et de vérification
Rédaction et transmission de documents liés à ses interventions

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Étude et préparation d'une intervention
Exploiter des documents
Définir une solution technique
Déterminer les besoins
Mise en œuvre et contrôle d'une installation
Organiser et sécuriser son intervention
Gérer le matériel
Monter une structure
Démonter une structure
Vérification et compte-rendu
Effectuer les vérifications réglementaires
Compléter et transmettre des documents
Échanger et rendre compte oralement

Blocs de compétences

RNCP38873BC01 — Étude et préparation d'une intervention

LISTE DE COMPÉTENCES

Exploiter des documents
Définir une solution technique
Déterminer les besoins

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Scolaire (établissement public et privé sous contrat), apprentissage (CFA habilité au CCF ou CFA porté par un EPLE, GRETA ou GIP-FCIP assurant toute la formation théorique), formation professionnelle continue (établissement public) : Contrôle continu en formation (CCF)

Scolaire (établissement privé hors contrat), apprentissage (CFA non habilité au CCF), formation professionnelle continue (établissement privé), enseignement à distance, candidats justifiant de trois années d'activités professionnelles : Ponctuel écrit

RNCP38873BC02 — Mise en œuvre et contrôle d'une structure

LISTE DE COMPÉTENCES

Organiser et sécuriser son intervention
Gérer le matériel
Monter une structure
Démonter une structure

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Scolaire (établissement public et privé sous contrat), apprentissage (CFA habilité au CCF ou CFA porté par un EPLE, GRETA ou GIP-FCIP assurant toute la formation théorique), formation professionnelle continue (établissement public) : Contrôle continu en formation (CCF)

Scolaire (établissement privé hors contrat), apprentissage (CFA non habilité au CCF), formation professionnelle

continue (établissement privé), enseignement à distance, candidats justifiant de trois années d'activités professionnelles : Ponctuel pratique

RNCP38873BC03 — Vérification et compte-rendu

LISTE DE COMPÉTENCES

Effectuer les vérifications réglementaires
Compléter et transmettre des documents
Échanger et rendre compte oralement

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Scolaire (établissement public et privé sous contrat), apprentissage (CFA habilité au CCF ou CFA porté par un EPLE, GRETA ou GIP-FCIP assurant toute la formation théorique), formation professionnelle continue (établissement public) : Contrôle continu en formation (CCF)
Scolaire (établissement privé hors contrat), apprentissage (CFA non habilité au CCF), formation professionnelle continue (établissement privé), enseignement à distance, candidats justifiant de trois années d'activités professionnelles : Ponctuel oral

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- bâtiment (constructions neuves, rénovation ou monuments historiques)
- travaux publics (ouvrages d'art...)
- l'industrie (aéronautique, nucléaire, navale, pétrochimie ...)
- l'évènementiel (festivals, concerts, manifestations sportives...).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire de ce diplôme exerce la fonction d'échafaudier sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique. À terme et après une expérience professionnelle en moyenne de trois années, l'échafaudier peut prétendre à la fonction de chef d'équipe ou chef de chantier en fonction de la taille de l'entreprise.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Arrêté du 29 novembre 2023
portant modification de l'arrêté du 8 novembre 2012
modifié relatif aux diplômes professionnels relevant des dispositions du code du travail
relatives à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur et portant abrogation de l'arrêté du 20 juillet 2015
relatif aux diplômes professionnels relevant des dispositions du code du travail
relatives à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur.
Arrêté du 14 décembre 2023
portant modification de l'arrêté du 15 janvier 2019
relatif aux diplômes professionnels délivrés par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et aux brevets de techniciens supérieurs permettant la délivrance de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 068 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (17 % des actifs en emploi)

Familles professionnelles (FAP)	B1X33 — Charpentiers (métal et bois) · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	10 926
Jugés difficiles à recruter	65 %
Emplois saisonniers	8 %
Familles professionnelles (FAP)	B1X33 — Charpentiers (métal et bois) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Les candidats à l'examen de la spécialité « échafaudeur » de mention complémentaire doivent fournir lors de la confirmation d'inscription une attestation de formation relative à l'utilisation des échafaudages de pied, conformément à la réglementation R.408 de la Caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés (CNAMTS), annexes 3, 4 et 5. En l'absence de cette attestation, les candidats ne seront pas admis à se présenter à l'examen.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est composé à parité :

- 1° De professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité, d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ;
- 2° De membres de la profession correspondant au champ du diplôme choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés.

Si cette parité n'est pas atteinte en raison de l'absence d'un ou de plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 323 €
Selon la branche	6 000 € – 7 708 €
Prise en charge	Branches concernées
7 323 €	Valeur par défaut · 209 branches
7 708 €	CPNE Travail Temporaire, CPNEFP de l'enseignement privé indépendant
6 938 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/08/2029
Date de dernière délivrance possible	31/08/2030

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Eduscol : Référentiels des diplômes professionnels - annexes (education.fr)

Légifrance: Arrêté du 19 février 2024 portant création de la spécialité « échafaudeur » de mention complémentaire et fixant ses modalités de délivrance - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38873/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	2
Organismes gestionnaires (CFA)	2
Organismes formateurs	2
Régions couvertes	2
Départements couverts	2
Organismes certifiés Qualiopi	2
Sessions	de 09/2026 à 08/2027

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).